

# BULLETIN DE RESERVATION

## CONGRES NATIONAL DE L'U.O.F. C.O.M. FRANCE DES 6 ET 7 MAI 2005 A CAVAILLON

A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT (chèque à l'ordre de R.O.S.E.) AVANT LE 15 AVRIL 2005  
à M. Francis FAURE - Cité SNCF, 1, rue Noblemaire - 06600 ANTIBES - Tél./Fax : 04 93 33 97 15

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL : ..... FAX : .....

Date et heure approximative d'arrivée à l'hôtel Ibis de Cavailon

RESERVATION (tous les prix mentionnés sont TTC)

Hébergement	IBIS	TOPIN ORDRE DE CHOIX	ETAP'HOTEL	REPORTER LE MONTANT
<b>• Vendredi 6 mai 2005</b>				
- Chambre double (1 couple)				
- Chambre double (2 personnes)				
- Chambre single				
- Petit déjeuner (IBIS ou ETAP H)				
<b>• Samedi 7 mai 2005</b>				
- Chambre double (1 couple)				
- Chambre double (2 personnes)				
- Chambre single				
- Petit déjeuner (IBIS ou ETAP H)				
<b>Repas</b>	<b>Prix par personne</b>	<b>Nombre de personnes à remplir par vos soins</b>	<b>TOTAL à remplir par vos soins</b>	
<b>• Vendredi 6 mai 2005</b>				
- déjeuner	20,50 €			
- dîner	20,50 €			
<b>• Samedi 7 mai 2005</b>				
- déjeuner (congressistes et non congressiste)	20,50 €			
- soirée de gala	35 €			
<b>Visite touristique</b>	<b>Prix par personne</b>	<b>Nombre de personnes à remplir par vos soins</b>	<b>TOTAL à remplir par vos soins</b>	
Visite de la région samedi 7 mai 2005 à 9 h (départ Hôtel IBIS)	15 €			
		<b>TOTAL TTC des réservations</b>		

**Attention : votre réservation ne sera définitivement confirmée qu'à réception du montant total de votre réservation par chèque libellé à l'ordre de R.O.S.E. National 2005. Vous recevrez, par retour de courrier, un dossier personnalisé contenant un plan de situation de votre hôtel.**

**Condition d'annulation :**

Annulation à plus de 15 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 10 % du montant de la prestation.  
Annulation à plus de 7 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 50 % du montant de la prestation.  
Annulation à moins de 2 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 80 % du montant de la prestation.